

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1713 Bedford Row

Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)

Halifax Nova Scotia B3J 1T3

Bid Fax: (902) 496-5016

Revision to a Request for a Standing Offer
Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) Halifax Nova Scot B3J 1T3

Solicitation No N° de l'invita W0100-21J010/A		Date 2021-03-01				
Client Reference No N° de I W0100-21-J010		Amendment No N° modif. 002				
File No N° de dossier HAL-0-85179 (504)	CCC No./N° CCC	- FMS No./N	° VME			
GETS Reference No N° de r PW-\$HAL-504-11199	référence de SEAG	i				
Date of Original Request for S Date de la demande de l'offre	~	ginale	2021-02-11			
Solicitation Closes	- L'invitation	prend f	in			
at - à 02:00 PM	Atlantic Stand	ard Time AS	T			
on - le 2021-03-09						
Address Enquiries to: - Adres	sser toutes question	ns à:	Buyer Id - Id de l'acheteur			
Miller, Rachel		hal504				
Telephone No N° de télépho	one	FAX No N	l° de FAX			
(782) 640-2710 ()	(902) 496-5	016				
Delivery Required - Livraison	exigée					
Destination - of Goods, Servi Destination - des biens, servi						
Security - Sécurité						
Security - Sécurité This revision does not change	the security require	ments of the	Offer.			

Cette revision he change

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required Accusé de réception requis	Yes - Oui	No - Non					
The Offeror hereby acknowledges this	revision to its Offer.						
Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.							
Signature	Dat	е					
Name and title of person authorized to sig Nom et titre de la personne autorisée à sig (taper ou écrire en caractères d'imprimerie	n on behalf of offeror. (gner au nom du propos	type or print)					



La modification 002 vise à indiquer ce qui suit:

Changements apportés à l'annexe B, base de paiement et une prolongation de la date de clôture des soumissions.

L'invitation prend fin :

Supprimer: 02 March, 2021 2:00 PM AST

Remplacer par : <u>09 Mars</u>, <u>2021</u> <u>2:00 PM HNA</u>

Consulter Annexe B – Base de paiement

Supprimer l'annexe B au complet.

Insérer : Annexe B, comme il est indiqué sur les pages suivantes.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Taux

Tous les prix sont en dollars canadiens. Les prix sont fermes et comprennent le conducteur, le carburant, l'entretien, l'usure normale, les garanties et tous les autres frais opérationnels connexes associés à la prestation de services de nolisement d'autocars, ainsi que les taxes applicables, les droits de douane canadiens et les taxes d'accise. Le montant de la taxe de vente harmonisée (TVH) n'est pas inclus dans le prix et sera indiqué séparément sur la facture.

Coûts indéterminés

Les péages autoroutiers, les péages aux ponts et les frais de stationnement doivent être facturés au MDN au prix coûtant. Toutes les dépenses doivent être justifiées au moyen de reçus et indiquées séparément sur la facture qui est envoyée au chargé de projet du MDN.

Frais de déplacement et de subsistance — Directive sur les voyages du Conseil national mixte (le cas échéant)

L'offrant sera remboursé pour les frais de déplacement et de subsistance autorisés au préalable qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution du travail. Les frais doivent être au prix coûtant, sans indemnisation pour le profit ou les frais administratifs généraux, en fonction des repas, de l'utilisation d'un véhicule privé et des frais accessoires prévus aux appendices B, C et D de la Directive sur les voyages du Conseil national mixte, selon les dispositions de cette Directive qui visent les voyageurs plutôt que les employés.

Tous les déplacements doivent être autorisés au préalable par le chargé de projet et tous les paiements sont assujettis à une vérification du gouvernement.

Tableau d'évaluation

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens.

Le tableau d'évaluation et la structure tarifaire qu'il contient sont utilisés aux seules fins d'évaluation.

*Les valeurs d'utilisation fournies sont des estimations servant seulement à évaluer la soumission des offrants et ne supposent aucune obligation de la part du Canada.

Ce tableau comprend tous les frais applicables et toutes les options tarifaires; il servira à évaluer toutes les soumissions reçues.

L'offrant doit remplir l'intégralité du tableau pour être jugé conforme.

					Table	eau d'évalu	ation			
	Description	ion	Prix unitaire					1 5	*Utilisation prévue (b)	Montant calculé (a x b)
		Unité de distribution	Période de l'OC					e total né pou e des s (a)		
				Prix unitaire total – Prix combiné pour l' ensemble des cinq années (a)						
Auto	ocar, style A1 – Auto	car de 55 à	56 pa	assagers éq	uipé de toi	lettes, cond	ucteur et ca	arburant compr	is	
1	Parcours avec passagers	Par km							10 000 km	\$
2	Parcours à vide	Par km							10 000 km	\$
3	Taux quotidien minimal	Par voyage							200 voyages	\$
4	Taux horaire pour les voyages ≤ 100kms	Par heure							100 heures	\$
5	Taux horaire des heures supplémentaires	Par heure							100 heures	\$
6	Droit d'annulation	par unité							50 voyages	\$
7	Temps d'attente	par heure							50 heures	\$
				1				•	Sous-total A	\$
8	Parcours avec passagers	par km	28 pa	assagers, co	naucteur e	et carburan	compris		10 000 km	\$
9	Parcours à vide	par km							10 000 km	\$
10	Taux quotidien minimal	par voyage							200 voyages	\$
11	Taux horaire pour les voyages ≤ 100kms	, ,							100 heures	\$
12	Taux horaire des heures supplémentaires	par heure							100 heures	\$
13	Droit d'annulation	par unité							50 voyages	\$
14	Temps d'attente	par heure							50 heures	\$
									Sous-total B	\$
Taux	x quotidien pour fou	rnir un cond	ducte	ur supplém	entaire					
15	Conducteur supplémentaire	par jour							50 jours	\$
	TOTAL DE I	LA SOUMISS	SION	(sous-total	A + sous-to	otal B + mo	ntant calcul	é à la ligne 15)		\$

Modalités de paiement

En contrepartie de l'entrepreneur a rempli toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé :

- 1. Lorsque la distance parcourue par un autobus nolisés est supérieure à 100 km, la plus grande des
 - a. Le taux quotidien minimal multiplié par le nombre de jours, plus le taux des heures supplémentaires multiplié par le nombre d'heures supplémentaires travaillées (s'il y a lieu)

ou

 le prix par kilomètre, tous deux avec est sans passagers, pour la distance pertinents pour chaque voyage, plus le taux des heures supplémentaires multiplié par le nombre d'heures supplémentaires travaillées (s'il y a lieu)

OU

- Lorsque la distance parcourue par un autobus nolisés est égale ou inférieure à 100 km, le moindre de
 - a. le taux horaire multiplié par le nombre total d'heures (un minimum de 3 heures sera facturé si le nombre total d'heures est inférieure à 3;

ou

b. le taux quotidien minimal, plus le taux des heures supplémentaires multiplié par le nombre d'heures supplémentaires travaillées (s'il y a lieu) s'applique

Définitions

i) Nolisement

Les services de location de véhicules avec conducteurs fournis par l'offrant

ii) Droit d'annulation

Les frais que le MDN doit acquitter si un véhicule se présente au chargé de projet du MDN, à la demande du MDN, mais que le véhicule n'est plus nécessaire au moment de son arrivée ou que la demande de nolisement a été annulée sans donner un préavis suffisant. Il incombe au chargé de projet du MDN d'aviser l'offrant de toute annulation au moins **12 HEURES avant** l'heure d'embarquement prévue. Toute personne qui téléphone pour annuler une réservation doit s'identifier, et obtenir le nom de l'agent et le numéro d'annulation de la demande. Si la demande de service n'a pas été annulée au moins **12 HEURES avant** l'heure d'embarquement prévue, des frais d'annulation s'appliqueront.

iii) Taux quotidien minimal

Le taux quotidien minimal fourni par l'entrepreneur s'appliquera à toute location de véhicule nolisé plus de 100 kms lorsque ce montant dépasse le montant total du prix par kilomètre (prix par kilomètre avec passagers et sans passagers multiplié par le nombre de kilomètres parcourus) auquel s'ajoute le taux horaire pour les heures supplémentaires (s'il y a lieu).

iv) Taux horaire pour les distances inférieures ou égales à 100 km

Lorsque la distance parcourue par un autobus nolisés est égale ou inférieure à 100 km, l'entrepreneur sera payé le moindre des montants suivants : A) le taux horaire multiplié par le nombre total d'heures (un minimum de 3 heures sera facturé si le nombre total d'heures est inférieure à 3); ou b) le taux quotidien minimal, plus le taux des heures supplémentaires multiplié par le nombre d'heures supplémentaires travaillées (s'il y a lieu) s'applique.

v) Kilométrage avec passagers

Les frais facturés pour le kilométrage effectué par un véhicule nolisé avec passagers.

vi) Kilométrage sans passagers

Les frais facturés pour le kilométrage effectué par un véhicule nolisé sans passagers. En ce qui concerne le déplacement jusqu'au point d'embarquement, les frais de kilométrage s'appliquent, soit du point de départ initial du MDN, soit de l'emplacement de l'offrant, selon celui qui est le plus près du point d'embarquement. Les frais de kilométrage sans passagers s'appliqueront du dernier point de débarquement des passagers au lieu de stationnement de la flotte de l'offrant.

vii) Taux des heures supplémentaires

Le taux des heures supplémentaires s'appliquera aux services de nolisement définis ci-après :

Les heures de service des conducteurs effectuées au-delà de dix (10) heures par jour sont considérées comme des heures supplémentaires, arrondies au prochain intervalle de quinze (15) minutes.

viii) Conducteur supplémentaire :

Pour satisfaire aux exigences du voyage, l'entrepreneur fournit un autre chauffeur qualifié et titulaire d'un permis, si le voyage ne peut être achevé dans les délais prescrits par la réglementation commerciale.

ix) Temps d'attente

Le temps d'attente sera intégré à l'équation servant à calculer le taux par kilomètre pour établir le coût du voyage (p. ex. taux du temps d'attente + kilométrage effectué + heures supplémentaires, s'il y a lieu) par rapport au taux quotidien minimal.

Fin de l'annexe traitant de la base de paiement

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.